Règlement du Grand Jeu
« JURASSIC WORLD »

Article 1 – Société organisatrice

La société LUDENDO COMMERCE France, au capital de 10 814 482 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue de la Boétie – 75008 Paris, organise en France Métropolitaine un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « JURASSIC WOLRD » du 25 mai 2015 au 14 juin 2015 inclus un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « JURASSIC WOLRD»

Article 2 – Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France Métropolitaine à l'exception des collaborateurs et des représentants des sociétés LUDENDO France et Universal Studios et Amblin Entertainment, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participée à la conception ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

La participation s'effectue sur le site de La Grande Récré : www.lagranderecre.fr. Une seule participation par personne (même prénom, même nom, même adresse postale, même adresse email) pendant toute la durée du jeu est autorisée, sous peine de disqualification. Les personnes qui souhaitent participer au jeu doivent disposer d'un accès Internet et d'une adresse e-mail.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses mails différentes entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Seules les participations dument complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte, illisible ou incomplète entrainera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du jeu

Le jeu est organisé du 25 mai 2015 au 14 juin 2015 sur le site internet de La Grande Récré : www.lagranderecre.fr.

Article 4 – Description du jeu

Pour participer à ce jeu, il suffit de se rendre sur la page du jeu sur le site internet La Grande Récré, d'entrer son nom, prénom et ses coordonnées dans les encarts réservés à cet usage, et de cliquer sur le bouton « Je valide » une fois les champs obligatoires entièrement remplis, entre le 25 mai et le 14 juin 2015.

L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doit être valide. Vous vous engagez donc à compléter de bonne foi le formulaire mis à votre disposition, en sachant que tout formulaire rempli de façon incomplète ou erronée, ne pourra être pris en compte et entrainera la nullité de la participation.

Toute participation par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique…) ne pourra être prise en compte.

Article 5 – Dotations

Ce jeu est doté de 81 dotations au niveau national.

Lot 1 : 1 séjour pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) en Ecosse d'une valeur commerciale indicative de 4000 €.
Lot 2 à 51 : 50 invitations pour 2 personnes pour aller découvrir le film Jurassic World au cinéma d'une valeur commerciale indicative de 20€.
Lot 52 à 81 : 30 DVD du film Jurassic Park 1 d'une valeur commerciale indicative de 15 €.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contrevaleur en espèce, en échange du lot gagné. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristique proche si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Article 6 – Désignations des gagnants

Les gagnants du jeu seront désignés par un tirage au sort national, avant le 15 juillet 2015.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants recevront directement leur lot par courrier. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiqué lors de sa participation sur le site internet de La Grande Récré.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique ou postale invalide ou illisible.

LUDENDO France ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement les lots par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, des services postaux ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les lots seront conservés par la société organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Article 8 – Opérations promotionnelles

En participant au jeu, les participants autorisent gracieusement la société LUDENDO France à utiliser et à publier, sans droits ou frais additionnels, leur nom à des fins d'information ou de promotion liée au présent jeu et/ou à ses résultats sur le site, dans la limite d'un an à compter de la date de clôture du jeu. Cette utilisation ou publication pourra se faire sur quelque support que ce soit, sur le réseau internet ou non et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque.

Article 9 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le jeu-concours pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Article 10 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retiré du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : LUDENDO COMMERCE FRANCE – Service Relations Clients – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4.

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Article 11 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 14 juin 2015, le cachet de la poste faisant foi.
Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées sont : LUDENDO COMMERCE FRANCE, – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte. LUDENDO FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 12 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé au sein de la SCP ROCHET - BANCAUD - CARRIAT – 15 bis avenue Maréchal Foch – 77500 CHELLES. Le règlement du jeu sera consultable en ligne sur le site internet www.lagranderecre.fr.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande sur simple demande formulée auprès de LUDENDO COMMERCE FRANCE – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4. Remboursement du timbre au tarif lent sur simple demande par courrier (joindre obligatoirement un RIB).

Article 13 – Responsabilité

LUDENDO France ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendant de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation. Notamment, LUDENDO France décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. LUDENDO France décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

LUDENDO France ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du jeu. LUDENDO France ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

LUDENDO France pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, LUDENDO France se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de la faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.